

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°

2012-146 DU 08-06-2012

Chargeant Monsieur Lambert KOTY, Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim de Monsieur Jean-Michel ABIMBOLA, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, pour compter du 13 janvier 2012

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Du vendredi 13 au jeudi 20 janvier 2012, Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim de Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 08 juin 2012


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCEMTMIP-PPG-PR 4 – SGG 1 – AUTRES MINISTERES - 21 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.

 